



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5010042

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

CONTRAT 1407
N/REF : 5/01/2025 0H12 C:026393 I:03543
V/REF : Contrat N°001407 du 06/10/1987

**SDC '42 Cours de la Liberté'
C/O CILEAD IMMOBILIER
93 RUE VENDOME
69006 LYON**

IMMEUBLE : LE 42 DE LA LIBERTE
42 COURS DE LA LIBERTE
69003 LYON

Vaulx en Velin, le 13 Janvier 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : GAINES DE VENTILATION STATIQUES
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mme L MIKACIC

ENTRETIEN 10 GAINES DE VENTILATION
LYONNAISE D'HYGIENE procedera au nettoyage et ramonage
de 10 gaines de ventilation statiques.
(UNE intervention annuelle en MEME temps que les gaines
de vide-ordures).

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Janvier de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \left(0,15 + 0,85 \frac{\text{ICHT-revTS1}' - \text{ICHT-revTS1}}{\text{ICHT-revTS1}} \right)$$

P' Prix révisé H.T.
P0 Prix contractuel H.T (Prix du contrat révisé avant le changement
d'indice en décembre 2008).
ICHT-revTS1 Indice publié par l'INSEE du cout horaire du travail, et connu a la
a la date d'établissement du prix de base contractuel P0.
ICHT-revTS1' Dernier indice connu a la date de révision contractuelle.

Date de derniere révision des prix : 1/01/2025

Prix de base du contrat : 206,53

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 08/2008 Valeur : 99,6
Mois de l'indice de révision : 09/2024 Valeur : 141,4

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	NETTOYAGE DE 10 GAINES DE VENTILATION	1/AN	280,05	280,05



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5010042

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

TOTAL H.T.	280,05
T.V.A. a 10,00%	28,00
TOTAL T.T.C.En EURO	308,05

Valeur en votre règlement au 28 Février 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.